

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES ET SERVICES

Communauté de communes de la Montagne Noire

Route de Mas-Cabardès
11 380 Les Ilhes-cabardès

Tél : 04 68 11 12 40

Courriel : contact@cdcmontagnenoire.fr



**FOURNITURE ET LIVRAISON DES REPAS POUR LES STRUCTURES
MULTI-ACCUEIL PETITE ENFANCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA MONTAGNE NOIRE**

Règlement de la consultation

Date et heure limites de réception des offres

Vendredi 2 décembre 2022 à 18h00

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché à bon de commande a pour objet la fourniture et livraison des repas en liaison froide, destinés aux structures multi-accueil Petite Enfance de la Communauté de Communes de la Montagne Noire soit 2 sites au total. Les enfants sont séparés en 3 tranches d'âge : bébé, moyens, grands.

Un repas pour adulte pour le personnel de la structure devra également être proposé dans la même composition que celui des enfants.

Date d'exécution du Marché : 1^{er} janvier 2023

ARTICLE 2 – POUVOIR ADJUDICATEUR

Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Montagne Noire.

ARTICLE 3 - MODE DE PASSATION ET TYPE DE MARCHÉ

Procédure adaptée en application des articles R2123-1 à R.2123-7 du Code de la Commande Publique.

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire fixant toutes les stipulations contractuelles, exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande en application de l'article L.2125-1 1° et des articles R.2162-1 à R.2162-6 du Code de la Commande Publique.

L'accord-cadre à bons de commande est passé, sans seuil annuel minimum et avec un montant annuel maximum de 45 000 € HT (quarante cinq mille euros hors taxes).

Le présent accord-cadre pourra, en cas de modification des prestations prévues, faire l'objet d'une ou plusieurs modifications au sens des dispositions des articles L.2194-1 et L.2194-2 du Code de la Commande Publique. Dans le cadre de ce MAPA, la collectivité se réserve la possibilité de négocier les offres des candidats.

ARTICLE 4 - DECOMPOSITION EN TRANCHES OU EN LOTS

Le marché fait l'objet d'une seule tranche et d'un lot unique : fourniture et livraison des repas pour les structures multi-accueil Petite Enfance Collin Colline (située sur Cuxac-Cabardès) et Les Petits Montagnards (située sur Saissac).

Une option est proposée avec la fourniture et livraison de goûters.

ARTICLE 5 - MODE DE DEVOLUTION

Le marché sera conclu avec un prestataire unique.

ARTICLE 6 - DUREE DE LA MISSION – PERIODE DE VALIDITE DU MARCHÉ

Le marché est un marché à bon de commande passé pour une durée de 1 an allant de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2023. Il pourra être reconduit une fois par reconduction expresse pour l'année 2024 soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité du marché, le pouvoir adjudicateur prendra par écrit la décision de reconduire ou non le marché (article R2112-4 du Code de la Commande Publique). Le titulaire du marché pourra refuser sa reconduction dans un délai de 15 jours à compter de la notification de la décision de reconduction. Le titulaire reste cependant engagé jusqu'à la fin de la période en cours.

ARTICLE 7 - CONDITIONS FINANCIERES

Prix du marché : la mission sera rémunérée par application des prix unitaires définis dans le bordereau des prix.

Prix de règlement : le marché est traité à prix fermes pour la 1^{ère} année et révisables à la reconduction.

Délai de paiement : le délai de règlement est fixé à 30 jours à compter de la date de réception de la facture. La facturation sera traitée mensuellement.

Règlement : il sera présenté une facture correspondant à l'exécution de la mission.

Retenue de garantie : il n'est exigé aucune retenue de garantie.

Avance forfaitaire : sans objet

ARTICLE 8 – VARIANTES - OPTIONS

Une option est proposée avec la fourniture et livraison de goûters. Le candidat devra formuler une proposition sans cette option et avec le cas échéant.

ARTICLE 9 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises peut être consulté et téléchargé gratuitement sur le site de la Communauté de Communes (www.cdcmontagnenoire.fr rubrique marché public) ou sur le site <https://marchespublics-aude.safetender.com/#/home> .

Il comprend :

- Le présent règlement de consultation,
- L'acte d'engagement,
- Le cahier des clauses particulières,
- Le bordereau des prix,
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux Marchés Publics de Fournitures Courantes et de Services. Bien que non joint, il est considéré comme parfaitement connu des parties contractantes.

ARTICLE 10 - PRESENTATION DES OFFRES

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Tout candidat devra produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- ✦ Le cahier des clauses particulières signé,
- ✦ Le règlement de la consultation signé,
- ✦ L'acte d'engagement,
- ✦ Le bordereau des prix,
- ✦ **Un mémoire technique comprenant :**
 - une note sur la qualité des produits et de la prestation, qui permettra le jugement des offres pour le critère « *qualité* ». Elle précisera la composition de l'équipe de conception et de fabrication des repas (organigramme et CV à l'appui), le lieu de la cuisine centrale, une liste de menus types pour une durée de 1 mois avec la composition et l'origine des aliments, des propositions de menus à thème sur un repas et une semaine. Enfin, le prestataire devra fournir les qualifications exigées par les différentes réglementations en vigueur dans le domaine de la restauration collective ainsi que les solutions prévues en cas de défaillance du site de production et/ou du système de livraison.
 - une note technique relative à l'adaptabilité du service au fonctionnement de la structure explicité dans le cahier des clauses particulières. Il s'agit d'expliquer les horaires de livraison ainsi que la date de transmission des menus du mois. Une note présentant les marchés de références obtenus par l'entreprise dans le domaine de la restauration collective milieu scolaire qui permettra le jugement des offres pour le critère « *marché de référence* ». Elle devra préciser le nom et les coordonnées de la collectivité ou de l'association avec qui le marché a été signé, la date du marché et la durée.
- ✦ Tout autre document que le prestataire jugera utile à la compréhension de l'offre.
- ✦ Une déclaration sur l'honneur attestant que l'entreprise satisfait à ses obligations fiscales et sociales (les déclarations et attestations seront demandées à l'attributaire du marché lors de la signature),
- ✦ Une déclaration de sous-traitance (éventuellement)
- ✦ L'attestation de responsabilité civile d'exploitation et les autres attestations d'assurance nécessaires,
- ✦ Un RIB

NOTA – Les documents établis par le prestataire devront obligatoirement être datés, paraphés, signés et revêtus du cachet commercial de l'entreprise.

ARTICLE 11 - CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- **Critère 1** : le prix de la prestation (cf BPU) : **40 %**.
- **Critère 2** : la qualité de la prestation et des produits (cf. mémoire technique) : **30 %**.
- **Critère 3** : les marchés de référence exécutés ou en cours d'exécution (cf. mémoire technique) : **20%**.
- **Critère 4** : l'adaptabilité au fonctionnement de la structure (cf. mémoire technique) : **10 %**,

Chaque critère sera noté selon la cotation suivante : 0 : non conforme, 1 : insuffisant, 2 : passable, 3 : assez bien, 4 : bien, 5 : très bien. La pondération sera alors appliquée à chacune des 3 notes, qui seront ensuite additionnées. L'offre la mieux placée est celle dont la note totale est la plus élevée.

ARTICLE 12 - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les candidats devront transmettre leur offre par voie dématérialisée à l'adresse suivante : <https://marchespublics-aude.safetender.com/#/home> Les documents fournis doivent être dans l'un des formats suivants, sous peine d'irrecevabilité de l'offre :

- Format bureautique propriétaire de Microsoft compatible version 2003 (.doc, .xls et .ppt),
- Format texte universel (.rtf),
- Format PDF (.pdf),
- Formats images (.gif, .jpg et .png),

ARTICLE 13 - DELAI DE REMISE DES OFFRES

Les offres devront parvenir à l'adresse ci-dessus avant **le vendredi 2 décembre 2022 à 18h00**.

ARTICLE 14 - CONDITION DE RECEVABILITE DES OFFRES

Les offres qui seraient remises ou adressées hors délais seront systématiquement refusées.

ARTICLE 15 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 16 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires, techniques et/ou administratifs, qui leurs seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront se rapprocher de la Communauté de Communes par mail à contact@cdcmontagnenoire.fr ou rosemarie.barthez@cdcmontagnenoire.fr
Seules les demandes adressées au moins 8 jours avant la date limite de réception des offres feront l'objet d'une réponse de la part du pouvoir adjudicateur. Une réponse sera adressée au plus tard 6 jours avant la date fixée pour la réception des offres à tous les candidats ayant reçu le dossier.

ARTICLE 17 - DATE D'ENVOI DE L'AVIS D'APPEL PUBLIC

JEUDI 10 NOVEMBRE 2022

Fait aux Ilhes-Cabardès, le 10 novembre 2022,

Le pouvoir adjudicateur,
Le Président de la Communauté de communes,
Cyril DELPECH